NUMÉRO 74. JEUDI 18 SEPTEMBRE 1856.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL.

Cette Feuille parait le JEUDI et le SAMEDI. On s'abonne au bureau de la Feuille, RUE DU BASSIN, MAISON BLANCARD, COMPTOIR MOREL; les abonnements sont reçus à toute époque.

PRIX DE L'ABONNEMENT: pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6; par la poste, franco, fr. 7. Pour 6 mois, prise au bureau, fr. 3»50; par la poste, fr. 3»75.
PRIX DES ANNONCES: pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes; de 6 à 8 lignes, 75 cent.; de 9 lignes et au-dessus 10 cent. par lignes; Pour 3 insertions: de 1 à 5 lignes 75 cent., de 6 à 8 lignes, 1 fr., de 9 lignes et au-dessus, 15 cent. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. en 1856.	DATES.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.				Baromètre en millimèt. réduit à 0.	Fraction de saturation de l'humidité.	Dans les 24 heures.			LIMNIMÈTRE	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.
								Ozono-mètre.	Evapor. en mm.	Eau tombée en mm.	en pieds.		
	Septembre.	9 h' du m.	Minim.	Maxim.	Lac.	Midi.	Midi.						
	13	14	11	19	18	725,9	0,72	8	0,0	7,9	8,44	Calme.	Couvert.
	14	13	12	14,5	17	725,1	0,77	10	0,0	2,1	8,44	Id.	Id.
	15	13,5	10	18	17,75	729,2	0,76	8	0,7	0,1	8,44	Id.	Nuageux
	16	13,75	11	18,25	17,25	730,7	0,69	6	2,9	0,0	8,45	Vent faible.	Id.

L'humidité extrême est représentée par 1. — Le maximum de l'ozone est exprimé par 10.

Le BUREAU D'AVIS est provisoirement RUE DU BASSIN, MAISON DE MAD. BLANCARD, COMPTOIR MOREL, où les articles à insérer peuvent être déposés tous les jours, de 7 heures du matin à midi et de 1 à 8 heures du soir.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. Vu les circonstances, l'hoirie de Ch.-H. Gretillat suspend jusqu'à nouvel avis la mise en vente à l'enchère de l'auberge de la Couronne, à Neuchâtel, et renvoie au jeudi 18 septembre courant, la vente, récolte pendante, de la vigne de 13 ouvriers en plant de rouge située aux Saars. Cette vente aura lieu à 3 heures après-midi, en l'étude de Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

2. Le samedi 20 septembre 1856, à 3 heures après-midi, les dames Hotz et Thiébaud exposeront en vente à l'enchère, en l'étude de Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel, la maison qu'elles possèdent à la rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, leur mouvant de leur père feu Jean Eggen, consistant en rez-de-chaussée à l'usage du magasin, et quatre étages renfermant huit logements; limitée au nord par la rue de l'Hôpital, au sud par M. Prollius, à l'est par M. Touchon et à l'ouest par M. Borel-Wittnauer. Cette maison a été construite en 1826; son rapport annuel est de fr. 1500, et elle sera adjugée au plus offrant en sus de la mise à prix fixée à fr. 21,000. S'adresser au notaire sus-nommé.

3. Les héritiers de défunte demoiselle Rosalie de Meuron, exposent en vente publique, aux conditions d'une minute, par une seule passation qui aura lieu jeudi prochain 25 septembre courant, dès 2 heures après-midi, à l'auberge de la Couronne, à Fleurier, leur belle montagne du Grand-Beauregard, située sur les cantons de Vaud et Neuchâtel, à proximité du Val-de-Travers, d'environ 400 poses, bien boisée et réunissant un grand nombre d'avantages. S'adresser, pour voir l'immeuble et prendre connaissance des conditions de vente, au notaire Ch. Perret, à Môtiers.

Ventes par voie d'enchères.

4. Les citoyens François Stauffer et Auguste Robert exposeront, à la TOURNE-DESSOUS, le samedi 20 Septembre 1856, dès les 8 heures du matin, en montes franches et publiques, sous de favorables conditions, QUARANTE VACHES dont quatre sont prêtes à vêler, quelques-unes sont fraiches, d'autres vêleront pendant l'hiver; deux vaches grasses; cinq genisses, une portante, et quatre d'un an; quatre élèves, deux taureaux; deux juments, une portante, de quatre ans; une dite bonne pour le trait, de six ans; dix porcs dont cinq de 100 et les autres de 50 à 60 livres; quelques moutons de la grosse espèce, trois forts chars échelés, et, s'il y a des amateurs, environ cent pièces de fromage mi-gras.

A VENDRE.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE GERSTER:

5. Atlas général de géographie physique, politique et historique, par Dussieux; 157 cartes, 1 vol. folio rel. en maroquin, fr. 30.

Christ et ses témoins ou Lettres d'un laïque sur la révélation et l'inspiration, par Frédéric de Rougemont; 2 vol. in-12, fr. 9.

Jeux et exercices des jeunes filles, par Mad. de Chabreul; 1 vol., 55 vignettes, fr. 2.

Marie Burton, par l'auteur de Ruth, Mad. Guskel; 1 vol. in-12, fr. 2»50.

Grammaire française de Noel, revue par Mauvy, avec un questionnaire; 1 vol. cart., nouvelle édition, fr. 1»60.

PRÉPARÉS D'HERBES PRINTANNIÈRES
DE L'AN 1856.
De nouveaux envois

6. Du Savon aux herbes arom. et méd. du Dr Borchardt, en tablettes cachetées à 80 cent., de la Pommade aux herbes et de l'Huile de Quinquina du Dr Hartung, en pots et en flacons cachetés à fr. 1»50, de la Pate odontalgique du Dr Suin de Boulemard, en paquets à fr. 1»50 et en demi-paquets à 75 cent., du Savon au miel de M. Sperati, à 75 cent., viennent de me parvenir. J'ai l'honneur de recommander ces spécialités dont l'excellence est notoire et que notre public a prises dès longtemps en faveur.

Charles Lichtenhahn,
seul dépositaire à Neuchâtel.

7. Chez Benoit Köhli, à Neuchâtel, environ 2000 pots vin blanc 1849, un laigre contenant environ cinq bosses, en bon état; des brandes neuves, des bollers de diverses contenances, ainsi qu'une partie de très-bon et vieux rhum, et vieille eau de cerise; le tout à des prix raisonnables.

8. Une pompe à incendie en bon état. S'adr., pour la voir, à Matthey, sellier, rue St-Honoré, à Neuchâtel, et, pour le prix, à Gueisbuhler, à Serrières. Ce dernier offre de vendre, en outre, l'orgue qui est actuellement dans le temple allemand, à Neuveville. Pour le voir et pour le prix, s'adresser à Fonjallaz, au Lion-d'Or, à Neuveville.

9. A vendre, 216 liv. de boyaux à saucisses salés et bien soignés, ainsi que 2000 toises de boyaux de bœuf étroits et durs. S'adr. à Math. OEhlhafen, boucher à Königsfelden, cant. d'Argovie.

10. La position de Mad. veuve Maulaz, à Auvernier, l'oblige à vendre de suite son entrain de voiturier, consistant en deux chevaux, 4 chars avec brancards, échelles, épondes, brecettes à vendange; char de côté couvert, 2 glisses, fourrage, enfin tout ce qui est nécessaire à un voiturier. La localité offre, pour ce genre d'état, beaucoup d'avantages et de l'ouvrage pour toute l'année. S'adr. à elle-même pour le prix et les conditions.

11. J.-P. Dessoulavy, près du port de la Côte, à Auvernier, prévient les personnes qui lui en ont assuré pour les vendanges, qu'il est assorti d'EXCELLENTS FROMAGES VIEUX, qu'il vendra par pièces et en détail à des prix raisonnables.

12. On offre à vendre un char presque neuf, avec brecette, banc à dossier, échelles, brancard et épondes; le tout en bon état. S'adr., pour le voir, à M. Enderlé, maître charron, à Peseux.

13. A vendre, une petite calèche d'enfants remise à neuf, à 2 places; de plus, le fer d'un potager en catelles avec le four en bon état. S'adresser à M. Henri Perrin, à Bôle.

14. Jaques Servant, ci-devant au Locle, avise le public de Neuchâtel qu'il a déballé dans le magasin de la maison Louis, Grand'rue, n° 9, un grand choix de couvertures grises en laine, de fr. 4, 5, 6 et plus, des parapluies en soie et en coton en tous genres; il se charge de toutes les réparations de parapluies et échange des neufs contre des vieux. Plus, un grand assortiment de roulières en fil et en coton, et des chemises toutes confectionnées. Sous peu, il recevra des caleçons en tricot, laine ou coton, ainsi que des camisoles pour hommes et pour femmes.

EN VENTE CHEZ L' MEYER ET Cᵉ,

LIBRAIRES A NEUCHATEL.

15. *Christ et ses témoins* ou lettres d'un laïque sur la révélation et l'inspiration; par Fréd. de Rougemont; 2 vol. fr. 9.

Le mystère des Bardes de l'île de Bretagne ou la doctrine des Bardes gallois du moyen-âge sur Dieu, la vie future et la transmigration des âmes. Texte original, traduction et commentaire par Adolphe Pictet; fr. 1»50.

Le culte chrétien ou le culte de la louange et le culte de la vie. Deux méditations; par Bertholet-Bridel; 50 cent.

Questions et réponses remarquables sur la foi et la conversion, par deux pasteurs évangéliques; 40 cent.

Guttemberg. Scènes historiques; par Alphonse Levray, 25 cent.

Laure Temple ou la jeune institutrice. Traduit de l'anglais, fr. 3.

Précis de l'histoire politique de la Suisse, depuis l'origine de la Confédération jusqu'à nos jours; par A. Morin; 2 vol. fr. 7.

Relief de la Terre sainte, par Edouard Beck; fr. 6»50.

ON DEMANDE A ACHETER.

16. On demande à acheter des vins rouges en bouteilles, bonne qualité. S'ad. au bureau d'avis.

A AMODIER.

17. La commune de Savagnier remettra en amodiation sa montagne dite DES VACHES, située sur Saint-Imier, pour trois nouvelles années à dater de la Saint-Georges 1857. Les amateurs sont invités à se rencontrer en assemblée générale de commune de Saint-Michel, 29 septembre 1856.

Par ordonnance,
le secrétaire de commune,
CH. GIRARD.

18. La communauté d'Hauterive, voulant amodier son auberge portant l'enseigne de la Croix-d'Or, prévient les amateurs qu'elle y procédera par voie d'enchères, lesquelles auront lieu dans la salle de ses séances, le lundi 22 septembre 1856, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire de Communauté,
JEAN-JAQUES L'ECUYER.

A LOUER.

19. Dès la fin de Septembre, une jolie chambre se chauffant, indépendante, meublée ou non, et ayant vue sur les Bercles. S'adr. à Aug. Richter, nº 30, rue des Moulins.

20. Pour Noël prochain et pour un ménage de 2 ou 3 personnes, un petit logement à un 2ᵐᵉ étage, composé de 2 chambres, cuisine et galetas. S'adresser à Ch. Prollius, rue du Temple-neuf.

21. A louer, présentement ou pour l'époque des vendanges, une cave meublée de six vases contenant ensemble environ 80 bosses, sous la voûte au Neubourg; plus, une dite, rue de la Place-d'Armes, meublée de 10 vases, contenant ensemble environ 25 bosses; le tout très-bien conditionné. S'adr. à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde, 5.

22. Une chambre meublée avec la pension, rue de l'Hôpital, nº 1.

23. Pour de suite ou Noël prochain, au centre de la ville, un vaste magasin avec rière-magasin, éclairé par 3 croisées, et le dégagement d'une cour. S'adr. au nº 9 de la rue du Temple-neuf.

24. Pour Noël, un logement composé d'une chambre, cabinet et cuisine avec potager, place pour le bois; un dit plus petit. S'adresser nº 15, rue des Moulins.

25. A louer, pour Noël, au bas du village d'Auvernier, un logement composé de trois chambres ayant vue sur le lac et les Alpes, cuisine, cave, chambre à serrer et galetas. Pour le voir, s'adresser au locataire actuel, et pour les conditions, au propriétaire, Vincent Crosetti, gypseur, à Neuchâtel.

26. Une chambre meublée, rue Saint-Maurice, nº 13, 1ᵉʳ étage.

27 M. J.-J. Braun, propriétaire à Hauterive, offre à louer, pour Noël, un logement situé au haut du village, composé de deux chambres à un premier étage, grande cuisine avec potager, galetas, cave et jardin; la maison est très-propre et elle couviendrait à des horlogers ou à des personnes tranquilles et sans enfants; on y a la vue du lac et de la chaine des Alpes.

ON DEMANDE A LOUER.

28. On demande à louer de suite, pour un jeune homme paisible, une chambre proprement meublée. S'adr. au bureau d'avis.

29. On demande à louer, pour Noël ou pour plus tard, un appartement de quatre à cinq pièces. S'adr. au bureau de cette feuille.

OFFRES DE SERVICES.

30. Un jeune homme de la Suisse allemande, qui a fait un apprentissage dans une maison de commerce d'épicerie et de cigares d'une des principales villes de la Suisse, et qui ensuite a été commis pendant un an dans un magasin de fer, désire entrer dans un commerce quelconque de ce pays. Son désir étant d'apprendre le français, il ne serait pas exigeant pour le salaire. Il peut montrer de bons certificats. S'adr. à Henriod-Mullhaupt, relieur, rue de la Place-d'Armes.

CONDITIONS DEMANDÉES.

31. On demande, pour le courant de novembre, un domestique de toute confiance, connaissant le service de maison et disposé à soigner un jardin en été; il est inutile de se présenter sans de très-bonnes recommandations. S'adr. au bureau de MM. Sandoz et Berthoud, de 10 heures à midi.

32. La communauté d'Hauterive ayant besoin d'un vigneron pour cultiver ses vignes, annonce à ceux à qui celà pourrait convenir, qu'ils doivent se présenter dans son assemblée du 22 septembre 1856, à 4 heures de l'après-midi, munis de certificats de capacité et de moralité.

Le secrétaire de Communauté,
JEAN-JAQUES L'ECUYER.

33. On demande pour la fin de septembre, une bonne nourrice récemment accouchée. S'adr. à l'hôtel du Faucon.

34. On demande pour servir dans un café, une jeune fille connaissant les ouvrages à l'aiguille. S'adr. au café du Mexique.

Objets perdus ou trouvés.

35. Un sac, cabas noir, contenant quelques objets pour la couture, perdu près de Bôle. Le rapporter à Mᵐᵉ Fabry, à Bôle, contre récompense.

36. On informe le public que deux jeunes bœufs, âgés de dix-huit mois, se sont rendus pendant le courant de l'été sur le pâturage des Hauts-Geneveys, et sont maintenant à l'auberge du Lion-d'Or du dit lieu; la personne à qui ces jeunes bœufs appartiennent est priée de venir les réclamer, en payant les frais qu'ils ont occasionnés jusqu'ici.

37. Pierre-David Marthe, de Gorgier, licencié de la légion anglaise et domicilié actuellement au Pont-neuf, à Serrières, a perdu son acte d'origine, son acte de mariage, et divers certificats; il prie les personnes qui pourraient les lui faire retrouver, de bien vouloir l'en aviser, il en sera très-reconnaissant.

38. On a volé, dans l'après-midi du samedi 6 courant, dans une maison du faubourg, un parapluie en soie avec manche en ivoire Le soussigné promet 5 francs de récompense à la personne qui le lui fera découvrir.

LEVIER-Greiff.

AVIS DIVERS.

39. Les personnes qui auraient des comptes à régler avec Jean Lanfranchi, maître gypseur, décédé à Neuchâtel le 21 août dernier, sont priées de s'adresser à Joseph Mongini, maître gypseur, à Neuchâtel, d'ici au 15 octobre prochain. L'association entre les deux prénommés ayant cessé d'exister dès le 21 août dernier.

40. M. MULLER, régleur et cartonnier, et Mᵐᵉ MULLER, sage-femme, ayant repris leurs occupations ordinaires, remercient avec reconnaissance toutes les personnes qui ont pris part à leurs épreuves et à leurs afflictions passées; ils se recommandent de nouveau tous les deux à la bienveillance de leurs pratiques et du public, pour tout ce qui concerne leur ouvrage, chacun dans sa partie.

FONDERIE DE FER ET CONSTRUCTION DE MACHINES.

41. On construit à l'Usine de la Coulouvrenière, à Genève, toutes espèces de machines pour l'industrie et l'agriculture, telles que MACHINES A VAPEUR FIXES ET LOCOMOBILES, TURBINES ET ROUES HYDRAULIQUES, MOULINS, PRESSOIRS, MACHINES A FABRIQUER LES DRAINS, etc. — Franç. Berthoud, mécanicien à Neuchâtel, soigne les affaires de l'usine, on peut s'adressser à lui pour tous renseignements. Le même se recommande pour toutes les réparations. On trouve chez lui, de rencontre et à des prix modérés, des pressoirs de toutes dimensions.

42. On demande, pour de suite, à des conditions favorables, une jeune fille robuste appartenant à une honnête famille et ayant fait sa première communion, pour lui apprendre le blanchissage du fin linge. Le bureau d'avis indiquera.

43. Un teneur de livres français, capable, pouvant fournir sur sa moralité les meilleurs renseignements désire trouver de l'occupation dans une maison de commerce. S'adr. aux initiales A. P. poste restante, à la Chaux-de-Fonds.

44. Tous les propriétaires rière la banlieue de cette ville sont avertis qu'ils doivent faire fermer

leurs possessions et leurs vignes, et il est défendu à tous vignerons et à leurs gens, ainsi qu'aux domestiques, d'entrer dans les vignes et d'y travailler sans être porteurs d'une permission du propriétaire ou accompagné par celui-ci, le tout sous peine d'amende.

Neuchâtel, le 11 septembre 1856.

La Commission provisoire administrative
de la Bourgeoisie de Neuchâtel,
En son nom:
Le président, L. Amiet.
Le secrétaire, W. Paris.

Vu et autorisé sous réserve de l'approbation de M. le préfet de Neuchâtel,

Le Commandant en chef cantonal,
Ami Girard.

15. La place de boulanger de la société dite BOULANGERIE SOCIALE, à Sonvilliers, canton de Berne, étant vacante pour l'époque de Saint-Martin 1856, les personnes qui désireront desservir ce poste sont invitée à se présenter jusqu'au premier octobre prochain et à prendre connaissance des astrictions et des avantages qui y sont attachés. Il est inutile de s'annoncer sans preuves de moralité. S'adr. à M. Célestin Rosselet, président de la société.

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR
DE NEUCHATEL.

46. Depuis le 13 septembre, LA FLÈCHE ne touche plus la station de Thielle.

47. Mad. Huguenin, tailleuse, arrivant de la Chaux-de-Fonds, prévient les dames de cette ville qu'elle vient de s'établir maison de Madame Pettavel, au Neubourg; son mari, jeune encore, ayant le malheur d'être atteint de cécité et par suite incapable de pouvoir vaquer à aucun travail, elle espère que cette douloureuse circonstance lui méritera la bienveillance qu'elle sollicite.

AVIS ET RECOMMANDATION.

48. Fréd. Knuchel, depuis trois ans ouvrier ferblantier en cette ville, chez M. Röthlisberger, rue Saint-Maurice, a l'honneur d'informer l'honorable public qu'il vient de s'établir comme maître ferblantier, rue du Temple-neuf, au rez-de-chaussée de l'hôtel du Raisin. On trouvera dans son atelier tous les objets concernant son état et il se recommande tant pour les ouvrages de construction que pour les ouvrages de l'atelier, en promettant des ouvrages soignés et des prix modérés.

PAR ADDITION.

49. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le 27 septembre 1856, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de Fertreules:

20 toises de foyard,
12000 fagots id.

Le rendez-vous est sur la grande route, à l'entrée de la forêt du côté de Brot.

Neuchâtel, le 16 septembre 1856.

L'Inspecteur, Th. de Meuron.

50. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le 1er octobre 1856, dès les 2 heures du soir, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chargeoir:

2000 fagots.

Le rendez-vous est au bas de la forêt, vis-à-vis Aigremont.

Neuchâtel, le 16 septembre 1856.

L'Inspecteur, Th. de Meuron,

51. L'administration des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le 29 septembre 1856, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Chânet de Bevaix:

9 billons de chêne,
24 id. de sapin,
11 tas perches de sapin,
4 3/4 toises de chêne,
8 id. de sapin,
4000 fagots.

Le rendez-vous est à l'entrée de la forêt, près Bellevue.

Neuchâtel, le 16 septembre 1856.

L'Inspecteur, Th. de Meuron.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE

du dimanche 14 septembre,

entre

Ulysse Brandt, horloger, du Locle, et Louise-Adèle Granger, lingère; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Louis-Auguste Perrin, propriétaire, de Noiraigue y domicilié, et Louise-Marianne Mairet, domiciliée à Neuchâtel.

John Sparshatt, brasseur, de Salisbury (Angleterre), et Anne Pain; les deux domiciliés à Serrières.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Bale, 12 septembre.

Epeautre et from. les 200 lb. de fr. 36» — à fr. 41» —
Prix moyen . . fr. 39»84 à fr. —» —
Baisse: fr. —»12 cent.
Il s'est vendu 1120 quint. from. et épeautre.
Reste en dépôt 1482 » » »

VARIÉTÉS.

LE PORTEFEUILLE DE CHAGRIN.

Nouvelle posthume d'Emile Souvestre.

(Fin).

Son absence dura quelque temps. Lorsqu'il reparut enfin, il avait à la main un groupe de billets de banque, à l'aspect duquel le Yankee se redressa avec un éclat de rire involontaire, en tendant à M. Dulac le reçu qu'il venait d'écrire. Celui-ci le parcourut rapidement, compara l'écriture à celle d'un papier qu'il tenait.

— Est-ce là ce que vous voulez? demanda M. Owes en anglais.

— Parfaitement, répliqua M. Dulac de même.

— Alors, comptons la somme.

L'avocat redressa la tête.

— Soit, dit-il en changeant tout à coup de langue; mais, pour mieux nous entendre, ce sera, si vous le voulez bien, en français.

— Pourquoi cela, monsieur? demanda le Yankee étonné.

— Pourquoi, répéta son interlocuteur, qui continuait à le regarder fixement, parce que depuis que je vous écoute, je m'aperçois que l'anglais vous est médiocrement familier; parce que ce reçu, donné dans une affaire qui n'en comportait point, prouve que vous êtes également étranger au commerce; parce que le signalement du passe-port que vous venez de me montrer ne se rapporte point à votre personne; parce que, enfin, vous n'êtes pas M. Robert Owes, de Boston.

En parlant ainsi, M. Dulac avait fait un pas vers le soi-disant Américain, qui avait reculé et était devenu très-pâle.

— Que voulez-vous dire?... monsieur, balbutia-t-il; et qui suis-je donc, alors?

— Je crois le savoir, reprit l'avocat, qui continuait à le tenir rivé sous son regard. Si les indications que je viens de relire dans les pièces relatives à l'instruction du procès des trente-deux sont exactes, et si la ressemblance d'écriture ne me trompe point, vous êtes le général de cette armée dont on va juger ici quelques soldats; il me serait difficile de dire votre véritable nom; mais, il y a trois ans, vous avez été condamné, sous celui de Pierre Caudelot, pour vol de diamants; vous vous êtes échappé, et l'on croit que vous avez passé en Angleterre.

— Monsieur...

— Attendez! il y a deux ans, vous vous nommiez le baron de Rosberg, et vous avez été arrêté pour escroquerie.

— Cette supposition...

— Ne vous a pas empêché d'en imaginer une autre il y a six mois, lorsque vous vous êtes présenté à Rouen comme fondé de pouvoir de la maison Vancroft, d'Amsterdam.

— C'en est trop! s'écria l'Américain démasqué, en s'efforçant de cacher son effroi sous une apparence d'indignation; vous vous repentirez, monsieur, de ces insultes!

Et il voulut gagner la porte, mais l'avocat lui barra le chemin.

— Pardon, dit-il, vous ne nous quitterez pas sans que tout soit éclairci. Pour que le portefeuille de M. Robert Owes soit entre vos mains, il faut qu'un crime ait été commis; vous aurez à en rendre compte, et je ne vous laisserai point partir avant d'avoir appris comment ces papiers sont tombés en votre pouvoir.

— Ah! je crois le savoir! s'écria Maxime, qui, depuis que l'on ne parlait plus anglais, avait suivi le débat avec un intérêt toujours croissant; ce matin j'ai lu quelque chose dans votre Gazette des tribunaux... Oui, maintenant que je rassemble les circonstances... c'est cela! c'est bien cela!

— Quoi donc?

— Un négociant américain tué par accident sur la route du Havre à Paris... on n'a trouvé sur lui aucun papier, bien que le conducteur interrogé ait déclaré lui avoir vu un portefeuille de chagrin.

— Comme celui-ci.

— Un compagnon de route, qui a disparu, est soupçonné de la soustraction... Mais voyez vous-même, j'ai là le journal.

Il courut le prendre sur un fauteuil et le présenta à M. Dulac en lui indiquant l'article; l'avocat le parcourut rapidement, et quelques détails oubliés par le jeune homme levèrent tous

ses doutes; il se retourna pour les lire au faux Robert Owes; mais celui-ci avait profité de l'instant pendant lequel on avait cessé de l'observer pour se glisser par la porte entr'ouverte de la bibliothèque, franchir la fenêtre et gagner la cour. Maxime le vit qui la traversait en courant; il voulut s'élancer à sa poursuite; M. Dulac lui saisit le bras.

— Laissez, dit-il vivement, sa fuite nous sert mieux que son arrestation; la lettre et les billets sont là. En les détruisant et en y substituant, dans le portefeuille, les six mille dollars que l'Américain venait réclamer, les preuves de la faute de votre père seront anéanties, et cette faute elle-même réparée. Voici la somme, que nous ferons parvenir à la maison Owes avec les autres papiers; quant à ceux-ci, vite, allumez une bougie; leur seul aspect m'épouvante.

Le jeune homme se hâta de faire ce que M. Dulac demandait, et les pièces accusatrices furent réduites en cendres. Quand leur dernier débris se fut envolé, l'avocat poussa un soupir de soulagement et se retourna vers Maxime en souriant; celui-ci voulut parler, mais les paroles s'éteignirent sur ses lèvres; il ne put que se jeter sur le cœur de M. Dulac: tous deux restèrent embrassés jusqu'au moment où la voix d'Hermine se fit entendre; elle les appelait pour les avertir que le notaire et les témoins venaient d'arriver. Maxime s'essuya vivement les yeux, et serrant les mains de M. Dulac dans une dernière étreinte:

— Ah! mon père! murmura-t-il, comment m'acquitter jamais de ce que vous faites aujourd'hui pour moi?

L'avocat lui montra sa fille qui traversait la galerie, et lui répondit avec un sourire:

— Tu n'as qu'un moyen, mon fils, rends-la heureuse.

EMILE SOUVESTRE.

MÉLANGES.

BAROMÈTRE NATUREL D'UN GENRE NOUVEAU.

Cet instrument ne serait autre chose qu'une toile d'araignée: d'après les observations d'un naturaliste anglais, il paraîtrait que, lorsqu'il doit faire de la pluie ou du vent, l'araignée raccourcit beaucoup les derniers fils auxquels sa toile est suspendue et la laisse dans cet état tant que le temps reste variable. Si l'insecte allonge ses fils, c'est du beau temps, et l'on peut juger de sa durée d'après le degré de longueur, de ces mêmes fils. Si l'araignée reste inerte, c'est signe de pluie de peu de durée, suivie du beau temps fixe. Enfin, d'autres observations longues et patientes auraient appris que l'araignée fait des changements à sa toile toutes les vingt-quatre heures, et que si ces changements se font le soir, un peu avant le coucher du soleil, la nuit sera belle et claire.

PRIX DE QUELQUES RELIQUES ILLUSTRES.

L'habit que Charles XII portait à Pultava fut vendu en 1825, à Edimbourg, 560,000 francs; en 1616, lord Shaftesbury paya 16,550 francs une dent de Newton, qu'il porta sur une bague; un Anglais offrit, sous la restauration, 100,000 fr. d'une dent d'Héloïse, lorsqu'on transporta ses restes. Le crâne de Descartes, ô contraste! fut donné en 1820, à Stockholm, pour 99 francs; une canne de Voltaire a été vendue 500 francs; une veste de J.-J. Rousseau, 959 francs; sa montre en cuivre, 500 francs; la perruque de Kent, 500 francs; celle de Sterne, 3,350 francs; un chapeau porté par Napoléon à la bataille d'Eylau, 1,920 francs; l'habit dont l'amiral Nelson était revêtu à Trafalgar, 3,800 francs: c'est le prince Albert, mari de la reine Victoria, qui s'en est rendu acquéreur.

CURIOSITÉS DE STATISTIQUE.

DIFFUSION DES LANGUES. — On compte en Asie 143 dialectes différents; en Europe 53; en Afrique, 115; en Océanie, en Amérique, 422.

JOURNAUX. — En 1848, un Anglais a énuméré le nombre de journaux qui se publiaient alors dans les diverses contrées du globe. Il en a compté 6 en Afrique, 34 en Australie, 36 en Autriche, 75 en Belgique, 31 en Canada, 54 en Danemark, 375 en Angleterre, 489 en France, 9 en Grèce, 4 en Hanovre, 80 en Irlande, 70 en Suède et en Norwège, 49 en Pologne, 20 en Portugal, 168 en Prusse, 154 en Russie, 77 en Ecosse, 77 en Espagne, 51 en Suisse, 800 aux États-Unis.

POLYTHÉISME. — La mythologie des Hindous ne reconnaît pas moins de 360,000,000 de divinités.

SUR L'HOMME. — Terme moyen, la cervelle de l'homme pèse 3 livres $^1/_2$; celle de la femme, 2 livres 2 tiers.

Dans l'enfance, le pouls a 180 pulsations par minute; dans l'adolescence, 80; à la fin de l'âge mûr, 60.

Dans l'homme, la chaleur moyenne du sang est à 92 degrés; dans la brebis, à 102; dans le canard, à 107.

Le sang de 42 hommes pourrait fournir assez de fer pour en forger un soc de charrue de 24 livres.

SUR LES ANIMAUX. — On estime que le canard sauvage franchit un espace de 30 lieues en une heure. Le vol de l'hirondelle est plus rapide encore; celui des mouches représente une vitesse de 60 lieues à l'heure.

FÉCONDITÉ DES INSECTES ET DES POISSONS. — Une reine d'abeilles peut produire chaque jour, pendant deux mois, 200 œufs, qui sont couvés en trois jours.

Une seule mouche de l'espèce de celles qui hantent nos maisons, produit en une saison 20 millions d'œufs.

Un nid de guêpes renferme ordinairement de 15 à 16000 cellules.

Chaque livre de cochenille renferme 70,000 insectes bouillis, et chaque année on importe en Europe de 600 à 700,000 livres de cochenille.

La carpe, la perche, produisent de 50 à 200,000 œufs; le hareng, de 20,000 à 30,000; le maquereau, de 400 à 500,000; la morue, de 2 à 3 millions. Le saumon en produit, en une année, de 8 à 10 millions.

MAXIMES.

Un homme indiscret est une lettre décachetée; tout le monde peut la lire.

La paresse ne trouve pas d'avocat, mais beaucoup d'amis.

La frugalité et l'industrie sont les servantes de la fortune.

Ne faites rien dans le moment de la colère. Vous embarqueriez-vous au milieu d'une tempête?

Il n'y a pas de gens plus vides que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes.

La mauvaise compagnie rend le bon méchant, et le méchant pire.

Pensez deux fois avant de parler une, vous en parlerez deux fois mieux.

Les richesses servent le sage et gouvernent le sot.

La simple honnêteté est la meilleure conseillère, et la tempérance le meilleur médecin.

LISTE DES ÉTRANGERS,

du 15 au 16 septembre.

HÔTEL DES ALPES.

M. et M^me^ de Tschann, Berne. — M. Genton, France. — M. Niller et famille, Havre. — M^me^ Brenstert et famille, Cologne. — M. Suter, Arau. — M^me^ Robeson et famille, Durham. — M. Siber, Zurich. — M. et M^me^ Bourceret, Paris. — M. Aug. Lemire, France. — M. Blanchot, id. — D. le baron G^me^ de Souterobbe, Buskebourg. — M. Hermann Lustig, idem. — M. Joseph Bruno, Toscane. — M. Fransoni, id. — M. W. Lefeaux et famille, Angleterre. — M. Richard Hopkins et famille, id. — M. Piaget et famille, Marseille. — M. Roy, Genève. — M. Colsend et famille, Liège. — M. Ant. Bossi, Lugano. — M. Henri Lerch, Neuchâtel. — M. Haden, Angleterre. — M. Ney, Stuttgardt.

HÔTEL DU FAUCON.

M. Rotteck, Detmold. — M. et Mad. Rivier, Lausanne. — M. van Halfern, Aix-la-Chapelle. — M. Gœtz, Francfort. — M. Baroux, France. — M. Jaïn, Morges. — M. Karathudosy, Constantinople. — M. Rotiades, idem. — M. Sandoz, Chaux-de-Fonds. — M. Sanoit, France. — M. Alphonse, id. — M. Lepelletier, id. — M. Deshan, id. — M. Boysson d'École et famille, Besançon. — M. Landry, Locle. — MM. Vicat, Piaget, Grandjean et Ribaud, officiers, Yverdon. — M. Paul Robert, Chaux-de-Fonds. — M. Pricam, Genève. — M. Lambelet, Verrières. — M. Schüler, Bienne. — M. Kündig, Bâle. — Mad. de Gonzenbach, Berne. — M. Ryhner, Bâle. — M. Girard, Lausanne. — M. Ferrare, Milan. — M. Muyat, Montpellier. — M. Krauss, Vevey. — — M. Boinod, Paris. — M. Bassé et fils, Montboron. — M. et Mad. Salis, Genève. — M. le D^r^ Meyer, Heidelberg. — M. Baeny, Genève. — M. Freelicher et famille, Soleure. — Mad. Kottmann, id. — M. de Trumolière, Paris. — M. de Vanduel et fils, id. — M. Simart, id. — M. Meyer, Lausanne. — M. Müller, Manheim. — Mad. la comtesse de Varosny, Italie. — M. Summer, Angleterre. — M. Coghlan, id. — Mad. Richard, Chaux-de-Fonds. — M. Garfe, Prusse. — M. Rudolphe, Francfort. — M. Berton, Genève. — M. et Mad. Bumiller, Constantinople. — M. Astre, Lyon. — M. et Mad. Pernaud-Bourquin, Locle. — M. Kron, Bâle. — M. Colloud, id. — M. Guat, Lausanne.

Aug. METZNER, imprimeur.